LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

JUIN 2014

Les beaux jours sont là !

Ville de La Crau

Toulon Provence Méditerranée
Communauté d'Agglomération

SOMMAIRE

LE BUDGET COMMUNAL
Pages 4-5

VIE LOCALE
Feux de forêt
Haies et Déchetterie
Pages 6-9

FÊTE DE LA MUSIQUE
Page 10

PLAN CANICULE
Recensement
et inscriptions
Page 11

SE PROTEGER
DES MOUSTIQUES
Page 12

DEVELOPPEMENT ECO
Page 13

INFOS DU JIS
Page 15

AGENDA DU MOIS
Pages 16-19

RETOUR EN IMAGES
Pages 20-21

LA CRAU AUTREFOIS
Page 24

EDITO

Stabilité des impôts locaux

Avant la fin du premier trimestre de chaque année, le Conseil Municipal doit voter le budget de la Commune qui fixe ses orientations en matière d'investissement d'une part, et de fonctionnement d'autre part. 2014 étant une année d'élections municipales, un délai supplémentaire était accordé pour approuver ce budget. Pour l'exercice 2014, le Conseil Municipal s'est donc réuni en date du 24 avril, et a décidé d'affecter la somme de 14.3 millions d'Euros à l'investissement, et 24.5 millions d'Euros au fonctionnement.

Je rappelle que les dépenses d'investissement concernent par exemple les gros travaux liés au patrimoine municipal comme nos voiries dans les quartiers, nos bâtiments mis à disposition des associations, nos installations sportives, nos écoles, ou nos parcs et espaces verts. Les dépenses de fonctionnement permettent quant à elles de financer notamment les animations proposées tout au long de l'année aux familles crauroises, de subventionner nos clubs sportifs ou associations socio-culturelles, de faire fonctionner nos crèches et centres de loisirs, d'employer les agents municipaux chargés de collecter nos déchets, d'entretenir les espaces publics, ou de nettoyer nos rues.

En outre, la pression fiscale imposée par le gouvernement actuel pèse lourdement sur les ménages. Aussi, comme je m'y étais engagé, et comme depuis 2009, pour élaborer ce budget, les taux des impôts communaux n'ont pas augmenté.

Le JIS a 20 ans !

Le mois de juin est celui du retour de l'été. A l'approche des vacances, notre calendrier événementiel s'anime. Je vous invite à retenir la date du samedi 7 juin pour notre désormais traditionnelle rencontre d'harmonies, bien évidemment le samedi 21 juin pour la fête de la musique, et le mercredi 25 juin pour le vernissage de l'exposition d'arts plastiques de Nicole Galland, artiste du Cercle Culturel Social Craurois.

Enfin, j'espère vous voir nombreuses et nombreux le samedi 14 juin, pour fêter le 20ème anniversaire du JIS. Une association à laquelle je suis particulièrement attaché, puisque j'en ai été à l'origine et que je l'ai présidée durant plusieurs années. Cette association, comme beaucoup d'autres à La Crau, est devenue incontournable. Elle rend d'énormes services aux parents qui peuvent confier leurs enfants en toute sérénité, dans un cadre sécurisant, tout en leur faisant profiter de véritables activités avant et après l'école, le mercredi, ou durant les vacances. Le JIS est mené aujourd'hui par une équipe de bénévoles et de salariés à qui je souhaite rendre un hommage appuyé.

Christian SIMON
Maire de La Crau
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée

PRÉSENTATION DU BUDGET COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2014

Le budget communal pour l'année 2014 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 24 avril dernier. Nous vous en présentons les principaux éléments constitutifs.

A QUI PAYEZ-VOUS VOS IMPÔTS ?

Les impôts directs locaux sont perçus par la Commune, le Département et éventuellement par les établissements publics intercommunaux (la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée en ce qui nous concerne). Il est à souligner que, concernant La Crau, les taux communaux sont restés stables depuis 2009.

RAPPEL : IMPÔT = TAUX (fixé par chaque collectivité : commune, intercommunalité, ...) x BASE (fixée par l'Etat)

PARTICULIER

OCCUPANT DU LOGEMENT	TAXE D'HABITATION	À	COMMUNE DE LA CRAU TPM
PROPRIÉTAIRE D'UN BIEN	TAXE SUR LE FONCIER BATI	À	COMMUNE DE LA CRAU CONSEIL GÉNÉRAL TPM
OCCUPANT DU LOGEMENT	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (soit directement, soit récupérée par le propriétaire dans les charges locatives)	À	COMMUNE DE LA CRAU

LES RECETTES DU BUDGET COMMUNAL

- AUTRES IMPÔTS DIRECTS (Attribution compensation TPM, taxe additionnelle droits de mutation, taxe sur l'électricité, droits de place, taxe publicité) 21%
- TAXE D'HABITATION 21%
- TAXE SUR LE FONCIER BATI 18%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 1%
- TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 13%
- SERVICES DOMAINES PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS 3%
- DOTATIONS PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL 23%

A QUOI SERVENT VOS IMPÔTS ?

Concrètement, vos impôts locaux sont la contribution au financement de divers postes de dépenses de fonctionnement (hors frais financiers).

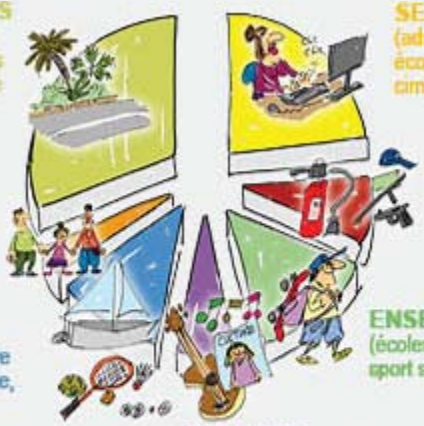

- AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS ENVIRONNEMENT (Espaces verts, routes, collecte ordures ménagères, propreté urbaine, éclairage public...) 31%
- SERVICES GÉNÉRAUX (administration générale, action économique, jumelage, cimetière,...) 23%
- SÉCURITÉ ET INCENDIE (police municipale, pompiers) 9%
- ENSEIGNEMENT (écoles, classes de découverte, sport scolaire,...) 15%
- CULTURE (école de musique, communication, manifestations,...) 7%
- SPORTS ET JEUNESSE (subventions aux associations, centre de loisirs, écoles de sports et de voile, gymnases,...) 12%
- INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ FAMILLE ET LOGEMENT 3%

QUELS INVESTISSEMENTS POUR 2014 ?

La situation très saine de la commune permet de soutenir une politique d'investissements satisfaisante et réaliste essentiellement financés par l'autofinancement. Aucun emprunt n'est prévu sur 2014 et la commune reste peu endettée. La dette par habitant est en diminution et s'élève à 459 € (contre 507 € en 2013). Celle des communes françaises similaires à La Crau se chiffre à 955 € par habitant (source DGCL).

Voici la structure des différentes dépenses d'équipement prévues pour l'année :

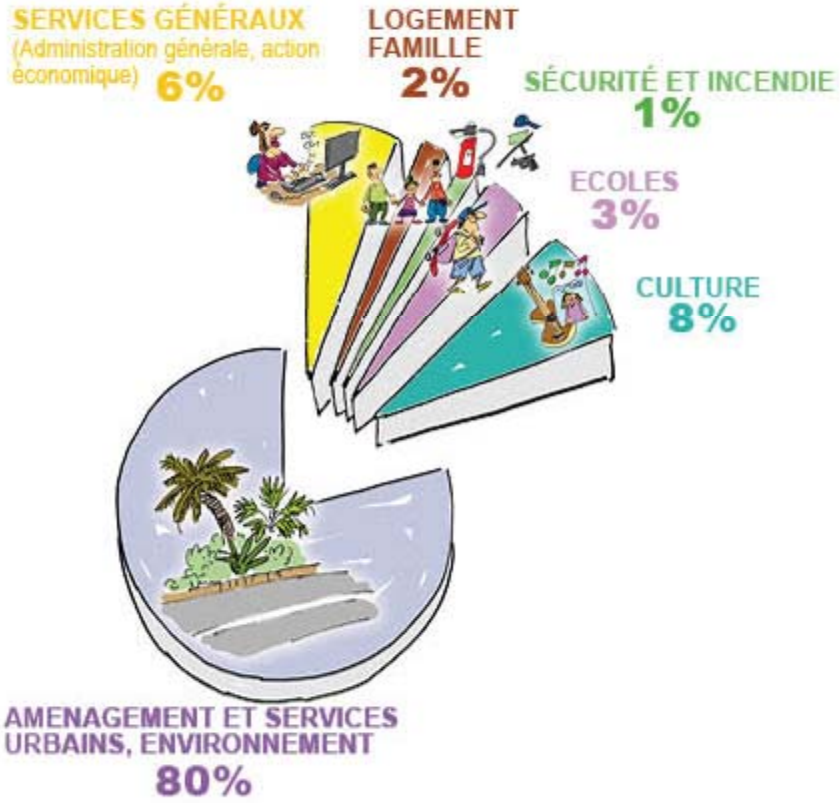

Ces dépenses seront financées de la manière suivante :

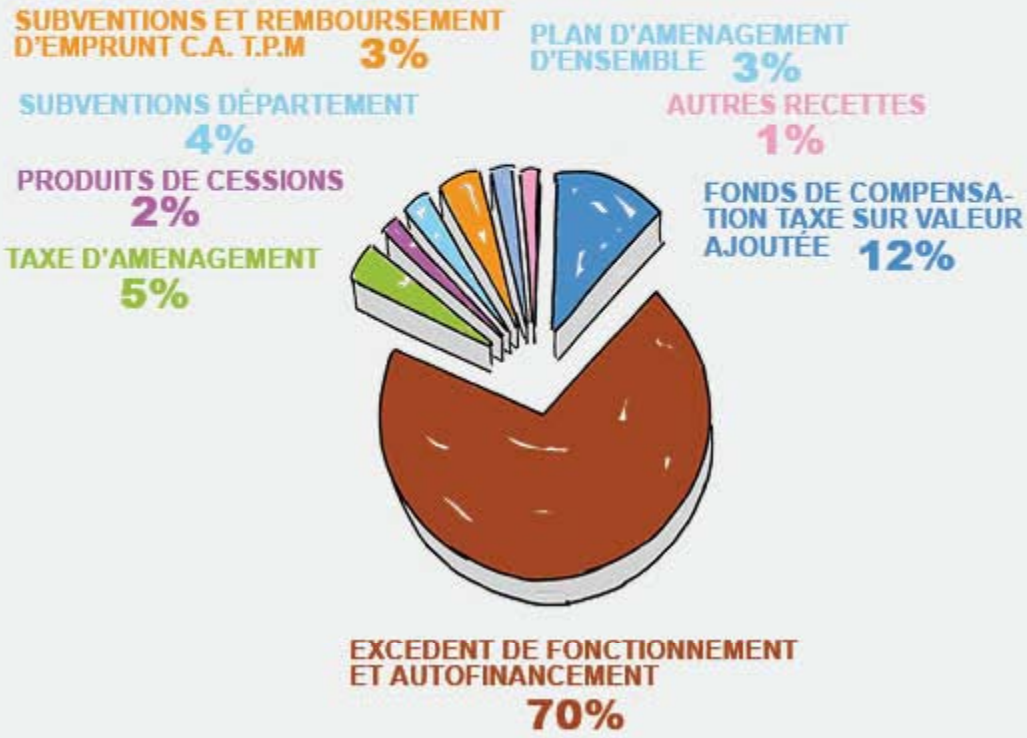

LE BUDGET 2014 EN CHIFFRES

24 574 895,19 €
en dépenses et recettes de fonctionnement

14 323 429,62 €
en dépenses et recettes d'investissement

RISQUE FEU DE FORET :
QUELLES ACTIONS DE PREVENTION ?

Le département du Var est particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt. De 1986 à 2006, ce sont plus de 85 000 ha qui sont partis en fumée pour 7400 départs de feu et surtout, sur la même période, 27 personnes, dont 17 sapeurs-pompiers et 7 pompiers du ciel, ont perdu la vie. Ces chiffres plus qu'éloquents doivent absolument sensibiliser chacun d'entre nous sur ce risque majeur. Voici les principales actions concrètes de prévention qu'il convient d'appliquer.

LE DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Par arrêté préfectoral du 20 avril 2011 portant sur le débroussaillement, le territoire de la commune de La Crau a été classé en zone très sensible face au risque de feu de forêt. L'action de débroussaillement y est donc essentielle.

Débroussailler est un acte civique responsable et obligatoire qui a pour but :
✓ de diminuer l'intensité du feu
✓ de limiter sa propagation par la réduction des combustibles végétaux :
- en garantissant une rupture du couvert végétal
- en procédant à l'élagage des arbres maintenus
- en éliminant les végétaux coupés

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré chaque année avant la saison estivale et au plus tard le 15 juin. Tout propriétaire d'un terrain situé en forêt (ou à moins de 200m) est tenu de débroussailler son terrain sur 50m aux abords de toute construction et sur 10m de part et d'autre de tout chemin d'accès. Cette obligation est étendue à la totalité du terrain lorsqu'il est situé en zone urbaine, dans une ZAC ou un lotissement. Le schéma ci-dessous synthétise les principales obligations à respecter en matière de débroussaillement.

(plus de détails sur le site www.var.gouv.fr > Politiques publiques > Environnement > Forêt > Débroussaillement > L'obligation de débroussailler)

L'ACCES AUX MASSIFS FORESTIERS

Pour informer les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers du Var, la préfecture publie quotidiennement, pendant la période du 21 juin au 30 septembre, une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif (carte actualisée tous les jours consultable sur le site www.var.gouv.fr)

Cette mesure permet de réglementer :
✓ la pénétration dans les massifs forestiers
✓ la circulation
✓ le stationnement sur les voies de desserte

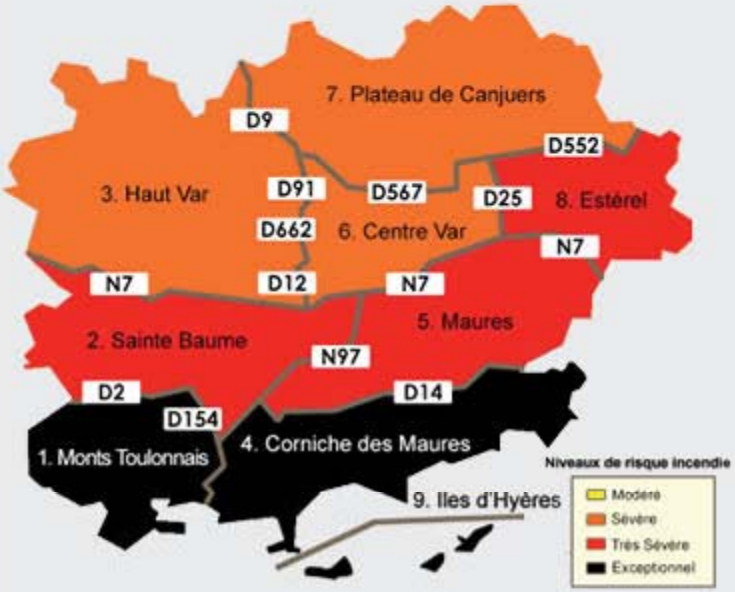

L'accès aux massifs est réglementé de la manière suivante :
Couleur orange :
niveau de risque incendie sévère, la pénétration dans les massifs est déconseillée
Couleur rouge :
niveau de risque incendie très sévère, la pénétration du public dans les massifs est fortement déconseillée. L'accès des véhicules sur certaines voies recensées est interdit.
Couleur noire :
niveau de risque incendie exceptionnel, l'accès des véhicules sur certaines voies recensées est interdit ; la circulation piétonne est interdite dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, boisements, plantations, reboisements dans tous les massifs.

L'EMPLOI DU FEU

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 réglemente strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

Quelle réglementation ?
Trois périodes dans l'année en fonction de la sensibilité au risque de feu de forêt sont définies :
✓ **La période ROUGE** (risque très fort) du 1er juin au 30 septembre, ainsi que tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h : l'emploi du feu est interdit. (A titre indicatif, un vent de 40 km/h est caractérisé par le balancement des grosses branches et des fils électriques, ou lorsque les jeunes arbres sont agités).
✓ **La période ORANGE** (risque fort) du 1er février au 31 mars, où l'emploi du feu est possible en l'absence de vent, après déclaration en mairie et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.
✓ **La période VERTE** (risque modéré) couvrant le reste de l'année, l'emploi du feu est possible sauf en cas de vent supérieur à 40 km/h et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air,
✓ En cas de conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés, d'autres périodes de l'année peuvent être ponctuellement classées rouge par arrêté préfectoral. Cette réglementation est synthétisée dans le tableau page 8.

Interdiction du brûlage des déchets verts
Afin de limiter au maximum tout risque d'incendie, le brûlage des déchets verts est désormais interdit sur l'ensemble du département (arrêté préfectoral du 16 mai 2013). Cette mesure est également assimilée à une action de santé publique puisqu'elle permet de lutter contre la pollution de l'air. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3ème classe.

Pas de feu en forêt
A l'intérieur ou à moins de 200m des forêts, il est interdit au public, toute l'année :
✓ de porter ou d'allumer des feux nus (flammes à l'air libre)
✓ de jeter des mégots de cigarette ou tout autre objet en ignition.
Il est par ailleurs interdit de fumer en période rouge, dans les forêts et sur les voies qui les traversent. Le non-respect de ces interdictions est passible d'une contravention de 4ème classe et des sanctions pénales sont prévues en cas d'incendie.

Dérogations exceptionnelles
(sous conditions – se renseigner en Mairie)
✓ Brûlage de déchets verts pour les agriculteurs et forestiers
✓ Brûlage de déchets verts pour l'élimination d'organismes nuisibles (charançon rouge du palmier, chancre coloré du platane)
✓ Pour faciliter le débroussaillement obligatoire
✓ Motifs d'intérêt général (dérogation accordée seulement par la préfecture)
✓ Feux d'artifice et feux de cuisson

+ D'INFOS
Service Population – 04.94.01.56.80
Site internet Préfecture : www.var.gouv.fr

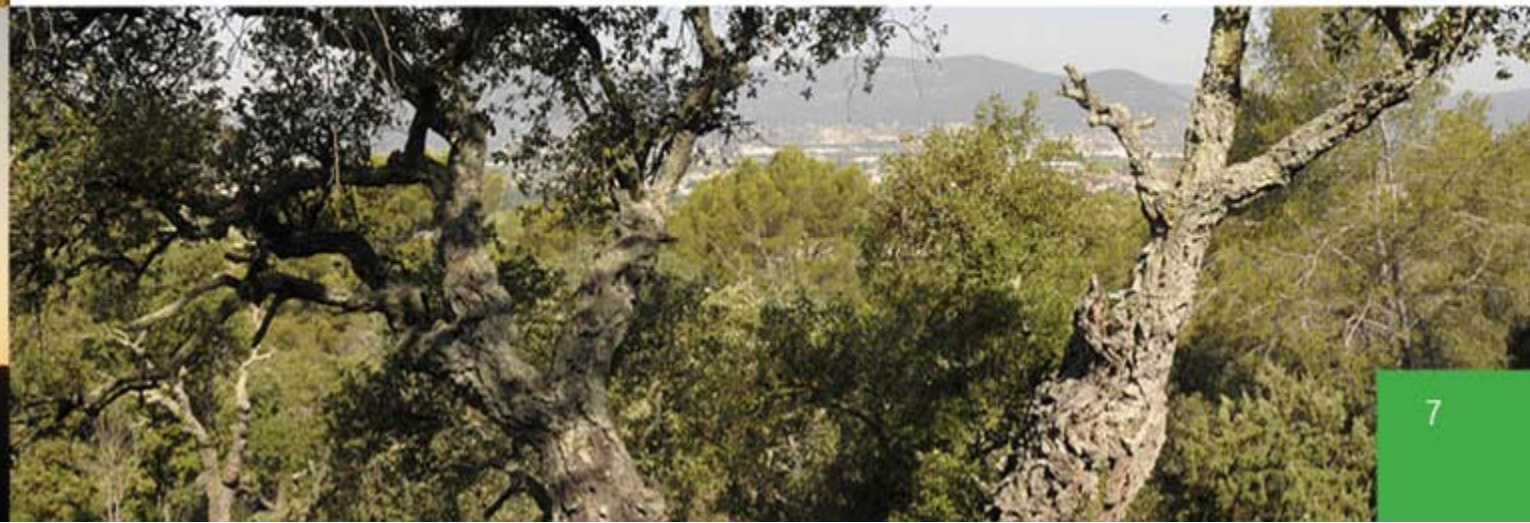

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GENERALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT						
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ			INTERDIT	TOLÉRÉ		
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						
			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussaillements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2			INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1				POSSIBLE sauf si 1		

- Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 **et sous réserve de respecter les consignes suivantes** : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h 2- Épisodes de pollution de l'air

PLANTATION DES HAIES :
QUELLE REGLEMENTATION ?

Clôturer son jardin pour se protéger des regards indiscrets, essayer de se protéger des nuisances sonores ou du vent, ou tout simplement agrémenter son jardin d'arbustes sont des réflexes tout à fait naturels et compréhensibles. Toutefois, la plantation d'une haie ne s'improvise pas ! Elle représente par ailleurs bien souvent une source de conflit entre voisins. Une réglementation existe dans ce domaine particulier. En voici les principales dispositions.

Règles de distances et de hauteur

L'article 671 du Code Civil impose :
✓ une distance de 2 mètres au moins de la limite séparative de propriété, pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur
✓ une distance de 0,50 mètre au moins de la limite séparative de propriété pour les plantations ne dépassant pas 2 mètres de hauteur

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus élevé de l'arbre.

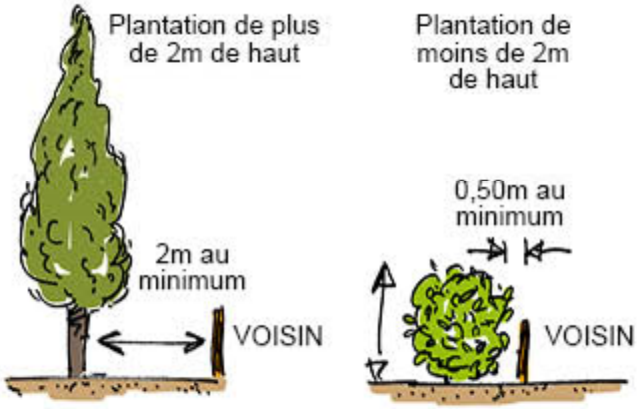

A noter :
✓ si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il est fortement conseillé de faire réaliser un bornage de terrain par un géomètre.
✓ le Code Civil impose des distances minimales. Rien ne vous empêche de les augmenter, vous vous assurerez ainsi une marge suffisante permettant l'entretien de votre haie dans les meilleures conditions…

Obligation d'entretien

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain du voisin (article 673 du Code Civil).

Attention ! Le voisin concerné ne peut couper les branches lui-même. En revanche, il peut exiger l'élagage des branches qui surplombent son terrain. En cas de refus d'obtempérer, le voisin lésé peut saisir le Tribunal d'Instance.

A savoir : si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété (article 673 du Code Civil).

Récupération des fruits et fleurs

Les fruits et fleurs débordant sur une propriété voisine ne peuvent être cueillis sans l'accord express du propriétaire de la haie. Le voisin peut toutefois ramasser les fruits tombés au sol.

Que faire en cas de conflit de voisinage ?

Les services communaux ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans un litige d'ordre privé. Seul le Tribunal d'Instance est compétent dans ce domaine précis. Il est toutefois recommandé de privilégier la recherche d'une solution amiable. Nous vous rappelons en ce sens qu'un conciliateur de justice, habilité à régler de tels litiges, reçoit en Mairie sur rendez-vous (se renseigner auprès du Cabinet du Maire).

RAPPEL :
COMMENT ELIMINER VOS DECHETS VERTS ?

Comme indiqué précédemment, le brûlage des déchets verts est désormais interdit. Dans le cadre du Plan de collecte des encombrants et déchets verts mis en place par la Ville de La Crau, plusieurs solutions sont proposées aux habitants :

✓ **Un accès gratuit à la déchetterie municipale**
(pour les particuliers)
La déchetterie est située à La Moutonne, quartier de l'Estagnol.
Horaires d'accueil :
- de Septembre à Mai, du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, le dimanche de 8h30 à 12h (fermeture les dimanches en Novembre, Décembre et Janvier)
- en Juin, Juillet et Août, du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, le dimanche de 8h30 à 12h (fermeture les dimanches en Juillet et Août)

Formalités : présentation de la carte grise du véhicule + une pièce d'identité si véhicule appartenant à un tiers.

✓ **Un service de collecte des encombrants et déchets verts à domicile.**
Ce service fonctionne sur un découpage de la commune en 16 zones. La collecte est réalisée un jour fixe du mois, en fonction de votre lieu d'habitation. Les encombrants et déchets verts doivent être sortis devant les habitations la veille au soir du jour de ramassage (pas de collecte les jours fériés).

+ d'infos :
✓ **sur le site www.villedelacrau.fr,**
rubrique « Démarches / Environnement »
pour plus de détails sur l'accès à la déchetterie et les modalités de collecte des encombrants et déchets verts (jours de collecte, conditionnement des déchets, etc.)

✓ **Tel. Allo Mairie : 0 800 00 30 24**

MUSIQUE

Cette année encore la musique investira les rues de La Crau et de La Moutonne, le 21 juin. Découvrez les différentes scènes installées aux quatre coins de la ville.

PROGRAMME 2014

Fête de la MUSIQUE

21 JUIN

à partir de 18h
CENTRE-VILLE
La Crau - La Moutonne

A LA CRAU

Parking Jean Natte

Nos jeunes ont du talent !

- 18h30 EMC : Chorale enfants
- 19h00 EMC : Ensemble jeunes guitaristes
- 19h30 EMC : Ensemble jeunes instrumentistes
- 20h00 Wild Tigers (école Marcel Pagnol)
- de 20h30 à 23h00 Chorale du Collège du Fenouillet

EMC = Ecole de Musique de La Crau

Place Victor Hugo

Musique actuelle

- 19h00 Éole Music Variété - Pop
- 20h00 Deadzero Rock - Pop - Électro (compos)
- 21h00 Docteur Mojo Pop acoustique (compos)
- 22h00 Soul Vibration Soul – Rythm'n blues
- 23h00 In the Air Pop – Rock – Blues

Place Jean Jaurès

L'Ecole de Musique (EMC)

- 19h30 Music ZAC Musiques actuelles
- 21h00 Middle Jazz Sextet Jazz
- 22h00 Band Orchestra Jazz

Avenue Jean Toucas

- 20h30 à minuit Les Blouses Gros Coeurs La Récré Variétés - Rock
- 19h00 à 23h00 Gabrielu La Civette Chants corses
- 18h00 à minuit Soirée DJ Bar des Sports Le Glacier et le Thipearle

Espace Charlotte (parking du Casino)

- 20h00 Restaurant «Cocktails et Rêves»
  1ère partie : Chanteur Cabaret JACK VAG
  2ème partie : Soirée dansante avec DJ

A LA MOUTONNE

Place Maréchal Foch

- 18h00 Diapason Variété - Rock
- 19h00 Harmonie d'Eole Jazz - Swing
- 20h00 Domi Mau Rock français (compos)
- 21h00 La Lyre Harmonie musicale
- 22h00 Random Pop – Rock

PLAN CANICULE
RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel tel que la canicule de l'été 2003 ou une alerte météo, virale ou bien encore une coupure d'électricité, le décret du 1er septembre 2004 charge les Maires de constituer et de tenir à jour, tout au long de l'année, un registre des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile. A cet effet, la Mairie a ouvert un registre nominatif. L'inscription sur ce registre est facultative et basée sur le volontariat. Elle peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (proche, médecin, services sociaux). Ce registre reste soumis à des mesures de confidentialité au droit d'accès et de rectification des informations par les intéressés. Il a pour seul but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Peuvent figurer sur le registre trois catégories de personnes :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes reconnues handicapées.

L'inscription peut être effectuée au moyen de l'imprimé ci-contre qui devra être retourné au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :
Hôtel de Ville 83260 LA CRAU
Vous pouvez également contacter le CCAS, soit en vous rendant directement à l'Hôtel de Ville, soit en téléphonant au 04.94.01.56.80.

PLAN CANICULE
DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES

NOM : ..... PRENOM : .....
DATE DE NAISSANCE : ..... TELEPHONE : .....
ADRESSE : LA CRAU (VAR) .....
.....

PRECISION : *(cocher la case qui vous concerne)*

❒ Personne de plus de 65 ans
❒ Personne de plus de 60 ans et inapte au travail
❒ Personne adulte handicapée

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : ..... PRENOM : .....
DATE DE NAISSANCE : ..... TELEPHONE : .....
ADRESSE : LA CRAU (VAR) .....
.....

DE QUELS SOINS BENEFICIEZ-VOUS ACTUELLEMENT ?

	Nom de la personne	Nom de l'organisme	Téléphone
Aide ménagère			
Infirmier			
Portage des repas			
Téléalarme			
Tierce personne			

LA CRAU, LE .....

Signature, nom et qualité du rédacteur de ce document s'il est différent du demandeur

Signature du demandeur qui reconnaît avoir été informé des conditions de son inscription sur le registre

SE PROTEGER DES MOUSTIQUES

Avec le retour des beaux jours et des températures estivales, les moustiques font leur retour dans notre région.

COMMENT SE PROTEGER DES PIQURES ?

Pour éviter de se faire piquer :

- ✓ J'applique sur ma peau des produits anti moustiques, surtout la journée.
  Je demande conseil à mon médecin ou mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.
- ✓ Je porte des vêtements couvrants et amples
- ✓ Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée
- ✓ J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur
- ✓ Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

COMMENT LES MOUSTIQUES VIVENT-ILS ?

Le moustique se développe en quatre étapes : oeuf, larve, nymphe et adulte. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.

POUR ELIMINER LES LARVES DE MOUSTIQUES, IL FAUT :

- ✓ Eliminer les endroits où l'eau peut stagner (petits détritus, pneus usagés, encombrants déchets verts)
- ✓ Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine
- ✓ Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages
- ✓ Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu (bidons d'eau, citernes, bassins)
- ✓ Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, ...)

POUR ELIMINER LES LIEUX DE REPOS DES MOUSTIQUES ADULTES, PENSEZ A :

- ✓ Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies
- ✓ Elaguer les arbres
- ✓ Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux
- ✓ Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage)
- ✓ Entretenir votre jardin

DEMOUSTIQUEZ CHEZ VOUS !

C'est possible sans être professionnel. Equipez-vous d'un pulvérisateur portable à pression (3 ou 5 litres)+ un insecticide liquide autorisé contre les insectes volants (achat dans tous les commerces type : coopérative agricole, grandes surfaces, pépinières, ...), mélanger l'eau et l'insecticide aux doses prescrites par le fournisseur. Dès la présence des moustiques piqueurs dans votre jardin, pulvérisez les végétaux, haies, pelouses, ...

LE MOUSTIQUE TIGRE
Aedes albopictus

Le moustique tigre est apparu dans le Var en septembre 2007. Ce moustique peut être vecteur principalement en outre mer, en zones tropicales et subtropicales (Afrique, Asie, Océan Indien, Amérique du Sud, Océan Pacifique) de la dengue ou encore du chikungunya. Cependant, sous nos latitudes, une épidémie de 240 cas de chikungunya est survenue au cours de l'été 2007 en Italie du Nord. Dans le Var, pour la première fois en septembre 2010, ce moustique a transmis le chikungunya.

Comment reconnaître le moustique Aedes albopictus ?

Ce moustique est recouvert d'une multitude d'écailles. Il possède une ligne blanche médiane, sur le thorax, très caractéristique. Il est de couleur sombre et tacheté de blanc. Ses pattes sont nettement rayées de blanc et de noir d'où son surnom de « moustique tigre ». C'est un insecte diurne. Il pique le jour, surtout en début de journée et en fin d'après-midi, ce qui le distingue de ses congénères plutôt nocturnes. Il vit au plus près des maisons où les conditions requises à sa prolifération sont les plus favorables. Sa piqûre est douloureuse.

Je suis particulièrement vigilant si je reviens d'une zone tropicale : je consulte un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires ou de courbatures.

LES VENTES PRIVÉES DE CESS

Psychologue pendant 10 ans, Cécile FRANCOUL-GRAS a décidé de changer d'activité pour se consacrer aux autres mais d'une manière différente. Elle vient d'ouvrir son nouveau showroom afin d'offrir aux femmes une boutique atypique : ce n'est pas seulement un lieu d'achat mais aussi une véritable parenthèse détente. Dans un cadre chaleureux et convivial, vous pourrez trouver prêt à porter, bijoux fantaisie et accessoires divers (sacs, étoles…). Cécile fouine, scrute et surfe afin de « dégoter » ce qui permettra de remplir vos placards vides et de satisfaire vos attentes, tout en vous conseillant, si vous le désirez. Elle vous propose enfin de rencontrer des créateurs et des professionnels de beauté une à deux fois par mois et prévoit d'organiser prochainement des journées « relooking ».

Showroom ouvert tous les mercredis et samedi en saison (avril à juillet et octobre à décembre) et tous les 15 jours, de 10h à 19h (hors saison). Sur rendez-vous privé en semaine.
6, Impasse des Palmiers
Tel : 06 80 53 75 88 / Site internet : www.vp-cess.com
Email : vp-cess@orange.fr
Facebook « Les ventes privées de cess »

CABINET INFIRMIER

Christine PERONA a rejoint le cabinet infirmier déjà composé de Carine AUDOUIT, Philippe MADDALONI et Kévin VANHABOEST.

14, Avenue Lieutenant J. Toucas
Tel : 06 94 66 15 43
(avec transfert sur portable)

SECRETARIAT PRO CONCEPT

Cette nouvelle société crauroise propose un service administratif adapté aux professionnels (entreprises, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, associations ou professions libérales). Nathalie PONCHELLE est à votre disposition pour tous travaux de secrétariat qu'il soit général (courriers, tableaux, classement, tenue d'agenda…) ou plus spécialisé (commercial, gestion, social, etc.). Elle intervient directement sur site ou à distance depuis son bureau, que ce soit pour des missions régulières ou plus ponctuelles (remplacement pendant les vacances notamment).

Tel : 06 95 22 32 84
Email : assistante.spc@gmail.com
Site Internet : www.secretariat-pro-concept.com
Facebook « Nathalie Secrétaire Indépendante »

A NOTER

Pour toute demande de parution dans la rubrique « Développement économique », merci de prendre contact avec le Service Communication de la Ville de La Crau. Aucun démarchage ne sera réalisé auprès des artisans et commerçants. Par ailleurs, aucune annonce ne pourra être diffusée si le local d'activité n'a pas été dûment déclaré auprès du Service de l'Urbanisme et s'il n'est pas conforme à la règlementation en termes de sécurité et d'accessibilité.

ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

Tout d'abord, nous remercions chaleureusement les électrices et les électeurs qui nous ont apporté leur soutien le 23 mars 2014 pour le premier (et seul) tour des élections municipales 2014. Des considérations nationales ont conduit une partie de nos concitoyens à ne pas nous apporter leurs suffrages, alors que les motivations de notre engagement sont exclusivement locales. Nous le regrettons. Le rôle de l'opposition (contrôle, propositions alternatives, information…), fondamental en démocratie, sert de garantie à l'ensemble de la population. En diminuant le nombre de nos élus, le travail à votre service nous est rendu plus difficile pour 6 ans. Malgré tout, comme nos prédécesseurs, nous voulons être dignes de votre confiance et oeuvrerons sans relâche afin que les idées manifestées par votre vote soient défendues et entendues. Le 28 mars, 26 conseillers municipaux (sur 33) ont élu, pour 6 ans, M Christian SIMON maire de La Crau. Après l'avoir félicité, nous lui avons rappelé notre volonté d'être une opposition objective, crédible et constructive. Dans son discours «d'investiture», il a expliqué vouloir impliquer toutes celles et tous ceux, de bonne volonté, désireux de travailler pour la collectivité. Nous pensions alors que cela concernait également les oppositions. Nous avons donc déposé nos candidatures pour intégrer les diverses commissions, soit au total 43 sièges à pourvoir au travers de 11 votes. Seule l'arithmétique a permis à Maguy FACHE d'être élue au CCAS. Précisons que lors du conseil municipal suivant, le Maire nous a offert de siéger à la commission des appels d'offre et au comité consultatif concernant La Crau Park. Est-ce suffisant pour convaincre nos concitoyens que quelque chose a changé dans la gouvernance de la cité ?

Vos élus : René Millot - Maguy Fache

LA CRAU - CAP SUR L'AVENIR

La Crau - Cap sur l'Avenir n'a pas transmis d'article ce mois-ci

LA CRAU BLEU MARINE (lacrau2014.bleumarine@gmail.com)

Une entrée Front National remarquée dans la commune de la Crau / la Moutonne grâce à votre confiance ! Entrée riche d'évènements et informations :

- les 3 élus Bleu Marine siègent dans quelques commissions que Monsieur le Maire a bien voulu nous concéder, bien que nous regrettons son refus quant à notre accès au conseil d'administration du Collège.

- Néanmoins, nous saluons sa volonté à nous inclure dans ce nouveau comité consultatif du projet interrompu du Fenouillet, même si nous pressentons sous l'initiative louable : une démarche pugnace de légitimation par tous….

- ... Force est de constater qu'il n'apparaît pas d'hostilité à notre élection en conseil et que la frontière nous séparant politiquement disparait au profit de l'intérêt commun des citoyens.

C'est ainsi que nous soutenons la décision de fronde de Mr le Maire, concernant les « nouveaux rythmes scolaire » qui ne sont en réalité que les anciens avec quelques nuances dont l'enfant est toujours « le cobaye » des lubies d'abord UMP puis PS, sans aucun intérêt si ce n'est le détricotage programmé de l'Instruction et de la Famille, projets belliqueux et délétères, savamments orchestrés…

Par ailleurs, nous n'en restons pas moins vigilants quant à notre rôle d'observations et informations, que nous ne manquerons pas de vous faire connaître au gré du bulletin mensuel, ainsi, que la défense de vos idées et projets que nous avons bien entendu.

Aline Renck-Guigue - Georges Lelong - Agnès Francesch.

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Une nouvelle assemblée pour Toulon Provence Méditerranée

Lors des élections de mars dernier, les conseillers communautaires ont, pour la première fois, été élus au suffrage universel direct. La nouvelle assemblée communautaire a, par la suite, désigné les membres du Bureau composé du Président de la communauté d'agglomération et de 12 vice-présidents.
Ont ainsi été élus :

Président de TPM :
Hubert FALCO, Maire de Toulon

1ère Vice-Présidente :
Christiane HUMMEL,
Maire de La Valette-du-Var

2ème Vice-Président :
Jean-Sébastien VIALATTE,
Maire de Six-Fours-les-Plages

3ème Vice-Président :
Jean-Louis MASSON, Maire de La Garde

4ème Vice-Président :
Marc GIRAUD, Maire de Carqueiranne

5ème Vice-Président :
Francis ROUX, 1er Adjoint au Maire de Hyères

6ème Vice-Président :
Robert BENEVENTI, Maire d'Ollioules

7ème Vice-Président :
Christian SIMON, Maire de La Crau

8ème Vice-Président :
Gilles VINCENT,
Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer

9ème Vice-Président :
Ange MUSSO, Maire du Revest-les-Eaux

10ème Vice-Président :
Hervé STASSINOS, Maire du Pradet

11ème Vice-Président :
Marc VUILLEMOT, Maire de La Seyne-sur-Mer

12ème Vice-Président :
Yannick CHENEVARD, Adjoint au Maire de Toulon

Les infos du JIS

Jeunesse Inter-Services La Crau

Accueil de Loisirs

VACANCES D'ETE + 11 ans

Du lundi 7 juillet au vendredi 29 août

(Votre dossier d'adhésion 2013/2014 doit être à jour)

Pré-inscription : du mardi 3 au samedi 21 juin
Confirmation : du mardi 24 au samedi 28 juin

Les formulaires d'inscriptions seront disponibles à l'accueil du JIS ou téléchargeables sur le site internet (www.jis-lacrau.com). Ils pourront être remplis informatiquement et devront être retournés par mail au JIS **à partir du mardi 3 juin.**

Activités réservées aux jeunes à partir de 11 ans
Pour les moins de 11 ans, se renseigner auprès du service Jeunesse de la Ville.
Stages de voile, séjours, activités et sorties variées, soirées réservées au + 13 ans ….

Rentrée Scolaire 2014 / 2015

ACCUEILS DE LOISIRS
PERISCOLAIRE – MERCREDIS - VACANCES
DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DE RENOUVELLEMENT A RETIRER A PARTIR DU MARDI 20 MAI 2014. Attention !!! Les dossiers d'inscription et / ou de renouvellement pour l'accueil périscolaire matin et soir et les Mercredis de septembre à octobre sont à retourner impérativement jusqu'au vendredi 11 juillet 2014

LE JIS FETE SES 20 ANS

Samedi 14 juin à partir de 18h

Toute l'équipe du JIS est heureuse de vous proposer une grande soirée sur le parking Jean Natte (Trampoline - châteaux géant - rocher d'escalade - baby-foot humain ...)
Manifestation gratuite et ouverte à tous
A cette occasion, l'équipe du JIS serait ravie de revoir tous ceux qui ont un jour croisés le chemin de l'association.

ANNIVERSAIRE

Tombola des 20 ans

Pour son anniversaire le JIS organise une tombola. Les tickets seront vendus sur les accueils du périscolaire, sur le centre de loisirs des Arquets (mercredis et vacances de printemps) ainsi qu'à l'accueil du JIS. **Prix du ticket 2 €**
Lots : 1 Voyage - 1 Ecran plat, 1 tablette, 1 Go pro, 1 I Pod et 1 coffret cadeau
(Les gagnants seront tirés au sort samedi 14 juin)

BILLETTERIE

Accessible à tous adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia	6,50€
Cinéma Pathé La Garde	7,70€
Patinoire	5,80€
Laser Quest	7,50€
Bowling	2,90€ à 5,50€
Kiddy Parc	à partir de 12,40€
La cabane	à partir de 4,80€
Accro Aventures	à partir de 8,80€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

Lundi : fermé
Mardi, Jeudi et Vendredi : de 13h30 à 18h
Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi : de 9h à 12h

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94
Retrouvez le JIS sur le site internet :
www.jis-lacrau.com

AGENDA
JUIN 2014

Dimanche 1er
Grand Prix de la Ville de Boule Lyonnaise
Place Félix Reynaud
Organisé par l'Association Bouliste Crauroise (ABC)
Renseignements :
04.94.66.19.53 ou ablacrau.var@live.fr

Jeudi 5
Spectacle « Et si on s'aimait »
Proposé par Le Studio de la Voix
et le Son de La Moutonne
Espace Culturel Maurric – 20h30
Tarif : 15 €
Renseignements et réservations :
06.15.04.57.97

Vendredi 6
Spectacle de l'école élémentaire Marcel Pagnol
Espace Culturel Maurric – 18h

Vendredi 6
Concert Classique
Duo voix &harpe
Auditorium de l'Ecole de Musique – 21h
Avec Agnès MAROILLEAU (chant)
et Elodie ADLER (harpe)
Au programme : œuvres de Robert SCHUMANN, Manuel de FALLA, Claude DEBUSSY
Entrée gratuite
sur réservation au 04.94.66.05.87

Samedi 7
Exposition de l'Atelier Couleurs du CCSC
Place Victor Hugo – de 9h à 17h

Samedi 7
Rencontres d'Harmonies (4ème édition)
Place Jean Jaurès - 21h

Dimanche 8
Vide Grenier de l'association La Crau'ch Coeurs
Piétonnier Jean Natte – de 7h à 13h
Tarif : 10 € l'emplacement (3m sur 3)
Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi 2 au vendredi 6 juin, de 9h à 12h et de 15h à 17h – Les personnes devront présenter une pièce d'identité et leur règlement.
Renseignements :
06.03.32.68.13 (Mme BUTTIGIEG)
ou 06.03.48.49.32 (Mme GIROUX)
A noter : Les bénéfices de ce vide grenier seront reversés à l'association « Un fauteuil à la mer ».

Dimanche 8
Fête de la Pêche
Rives du Gapeau,
écluse du Stade Palazy
Toute la journée, à partir de 9h
Organisée par l'association « La Truite du Gapeau ». Ouvert à tous - Enclos réservé aux enfants. Matériel de pêche mis à disposition. Renseignements :
LATRUITEDUGAPEAU@hotmail.fr

Vendredi 13
Spectacle de l'école élémentaire Jean Aicard
Espace Culturel Maurric – 18h

Vendredi 13
Scène ouverte
Auditorium de l'Ecole de Musique – 21h
Renseignements :
Ecole de Musique – 04.94.66.05.87

ZOOM SUR... 4ème édition
RENCONTRES D'HARMONIES

Samedi 7 juin 2014
Place Jean Jaurès – 21h
Concert gratuit

Pour cette 4ème édition des Rencontres d'Harmonies, Vincent LANTRUA et ses musiciens de la Lyre de La Crau accueilleront l'Harmonie Aurélienne de Fréjus, dirigée par David TALLENT et l'Harmonie de La Londe, dirigée par Gilles DONNAT.

Les trois harmonies joueront successivement différents morceaux (variété, musiques originales ou traditionnelles, jazz, musiques de films, etc.).

Elles proposeront également plusieurs morceaux d'ensemble tels que « Lord of the dances » de Ronan HARDIMAN, Milord de Marguerite MONNOT et Georges MOUSTAKI ou encore Anitschka de Johan NIJS.

Vous pouvez retrouver le programme complet de la soirée sur le site www.villedelacrau.fr.
Renseignements :
Service Culture – 04.94.01.56.80

Samedi 14
20 ans du JIS
Parking Jean Moulin
à partir de 18h
Animations diverses ouvertes à tous : trampoline, château géant, rocher d'escalade, baby foot humain…
Renseignements : 04.94.57.81.94

Samedi 14
Réunion publique de la FCPE
Espace Jean Natte (1er étage)
de 10h à 12h30
Ouverte à tous les parents d'élèves
Questions relatives aux écoles et au collège de La Crau (cartables, fournitures, rythmes scolaires…)
Renseignements :
06.25.17.01.75 ou laure.didier@neuf.fr

Dimanche 15
Concours de saut d'obstacles
Les Haras d'Obtrée
(Chemin de St Augustin)
à partir de 9h
Niveau départemental
Renseignements : 06.18.97.01.68

Dimanche 15
Gala de fin d'année de l'Ecole de Musique
Espace Culturel Maurric - 14h30
Renseignements :
Ecole de Musique – 04.94.66.05.87

Mardi 17
Après-midi détente du CCAS
Boulodrome Jean-Marcel BRUNO,
La Moutonne – 14h30
Concours de boules, concours de contrée et anchoïade pour clôturer l'après-midi
Inscription obligatoire auprès du Service Social, jusqu'au 13 juin – 04.94.01.56.80

Mercredi 18
Cérémonie de commémoration de l'Appel du 18 juin 1940
Rendez-vous devant l'Hôtel de Ville
à 11h
Cortège et dépôt de gerbes au Monument aux Morts

Jeudi 19
Gala de la Section Anglais du CCSC
Collège du Fenouillet - Salle Esposito
17h Chants, sketches et remise de diplômes (enfants, ados et adultes). Ouvert à tous

Vendredi 20
Spectacle de l'école maternelle Louis Palazy
Espace Culturel Maurric – 18h

Samedi 21
Fête de la Musique
De 18h à minuit, en plusieurs lieux de La Crau *(Place Victor, Place Jean Jaurès, Parking Jean Natte, Avenue Jean Toucas, Espace Charlotte)* et de La Moutonne *(Place Maréchal Foch)*
Programme détaillé sur www.villedelacrau.fr

Dimanche 22
Gala de danse des sections « Danse orientale » et « Danses de salon » du CCSC
Espace Culturel Jean-Paul Maurric
15h : « Danse orientale »
20h30 : « Danses de salon »
Renseignements : CCSC – 04.94.66.22.46
Entrée libre

UN PEU D'HISTOIRE

CÉRÉMONIE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

Refusant la capitulation de la France face à l'ennemi nazi, le Général de Gaulle rejoint Londres afin d'y poursuivre le combat. Le 18 juin 1940, sur les ondes de la BBC, il lance son célèbre appel à continuer la lutte. Ce discours est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française, dont il demeure le symbole, notamment avec cette célèbre phrase : « Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. » Le 18 juin 2005, « l'appel du 18 juin » a été classé par l'Unesco sur le registre international Mémoire du Monde où sont recensés les documents du patrimoine documentaire d'intérêt universel. Par décret du 10 mars 2006, la date du 18 juin a été instituée Journée Nationale Commémorative « de l'appel historique du Général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi ». Au-delà du souvenir de ce discours, cette journée rend ainsi hommage à l'ensemble des résistants français qui ont refusé la défaite et continué à se battre…

A La Crau, rendez-vous est donné à la population à 11h devant l'Hôtel de Ville, pour un cortège et un dépôt de gerbes devant le Monument aux Morts.

AGENDA
JUIN 2014

Mercredi 25
Sortie «Balade du Terroir»
de l'Office de Tourisme
Rendez-vous à 13h45
devant l'Office de Tourisme.
Visite gratuite du domaine viticole La Tour Ste Anne et de la société Vegetech
Attention ! Places limitées.
Infos et inscriptions :
Office de Tourisme - 04 94 66 14 48

Du mercredi 25 au vendredi 27
Exposition des ateliers de Nicole Galland du CCSC
Thème : « Le poisson dans tous ses états »
Espace Culturel Jean-Paul Maurric
Vernissage : mercredi 25 juin à 19h
Restauration sur place
et animation musicale
Exposition : jeudi 26 et vendredi 27
de 10h à 12h et de 15h à 19h
Entrée gratuite
Renseignements : CCSC – 04.94.66.22.46

Samedi 28
Exposition des ateliers créatifs du CCSC
Place Victor Hugo – de 9h à 17h
Avec la participation des sections Dentelle, Ateliers artisanaux et Sculpture

Dimanche 29
Tournoi des Sponsors de l'Amicale Bouliste Moutonnaise
Concours fédéral de pétanque 3x3 mêlée
Boulodrome Jean Marcel BRUNO, La Moutonne
Renseignements : 04.94.57.30.89

Dimanche 29
Exposition des ateliers créatifs du CCSC
Rue Aspirant François Philippe
de 9h à 13h
Avec la participation des sections Chevalets Moutonnais et Tricot

Dimanche 29
Auditions de la Section Piano du CCSC
Auditorium de l'Ecole de Musique
17h

Dimanche 29
Gala de l'école de danse « Tout'en K danse »
Espace Culturel Maurric – 16h
Danse indienne, orientale, tahitienne et tribale (adultes et enfants)
Tarif : 12 € pour les adultes, 5 € pour les enfants (collation de l'entre-acte comprise)
Réservations et renseignements :
06.13.63.07.77

Dimanche 29
Gala de l'école de danse Studio Attitude
Casino des Palmiers à Hyères
19h30
Réservations : Studio Attitude (Espace Charlotte), le samedi 24 mai de 9h à 13h
Renseignements : 06.13.70.75.75

COUPE DU MONDE DE FOOT - RIO 2014
Une retransmission des matches est prévue à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric, à partir des 8èmes de finale, en fonction des résultats de l'équipe de France (à partir du 30 juin).
Infos : Service des Sports – 04.94.01.56.80

SANS OUBLIER...

ECOLES : LES KERMESSES ET FÊTES DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Samedi 14 juin :
de 9h30 à 12h
Fête de l'école maternelle Marie Mauron

Vendredi 20 juin :
17h :
Expo de fin d'année de l'école maternelle Marcel Pagnol
18h :
Fête de l'école maternelle Jules Audibert

Vendredi 27 juin :
17h :
Kermesse des écoles maternelle et élémentaire Marcel Pagnol
17h30 :
Kermesse de l'école élémentaire Jean Giono

Mardi 2 juillet :
18h :
Kermesse de l'école élémentaire Jean Aicard

A PREVOIR POUR LE MOIS DE JUILLET

Mercredi 2
Gala de l'école de danse Studio Ellena
Palais Neptune à Toulon – 21h
Réservations : Office de Tourisme de La Crau, le lundi 16 juin de 9h à 12h et au Studio Ellena de 14h à 21h
Renseignements : 04.94.66.77.66

Du mercredi 2 au lundi 7 - La Crau en Fête !
Tous les soirs une animation différente en centre-ville et fête foraine sur le parking de Lattre de Tassigny

Mercredi 2 juillet : Apéro-concert avec la Lyre
19h30 – Place Jean Jaurès

Jeudi 3 juillet : Soirée des écoles de danse de La Crau
21h30 – Place Jean Jaurès
Avec le Studio Ellena et le Studio Attitude

Vendredi 4 juillet : Concert années 80
Herbert Léonard, Julie Pietri, Jean-Pierre Savelli et l'Orchestre « Les Mélomanes » 21h30 – Place Félix Reynaud

Samedi 5 juillet : Zize, 100 % Marseillaise dans le « One Miss Show » - Spectacle humour
21h30 – Place Victor Hugo

Dimanche 6 juillet : « Silence, ça tourne ! »
avec les Demoiselles Mi-Sticks - Spectacle Cabaret-Burlesque
21h30 – Place Victor Hugo

Lundi 7 juillet : Concert proposé par l'association « L'Acrau de la Musique » 21h – Place Victor Hugo
«SEVeNTH one Toto Tribute» - Reprises du groupe de rock Toto
«Bombtacks» - Reprises Power Rock international (Muse, Placebo...)

Renseignements : Service Evénementiel – 04.94.01.56.80

RETOUR EN IMAGES

MAI 2014

EVENEMENTIEL

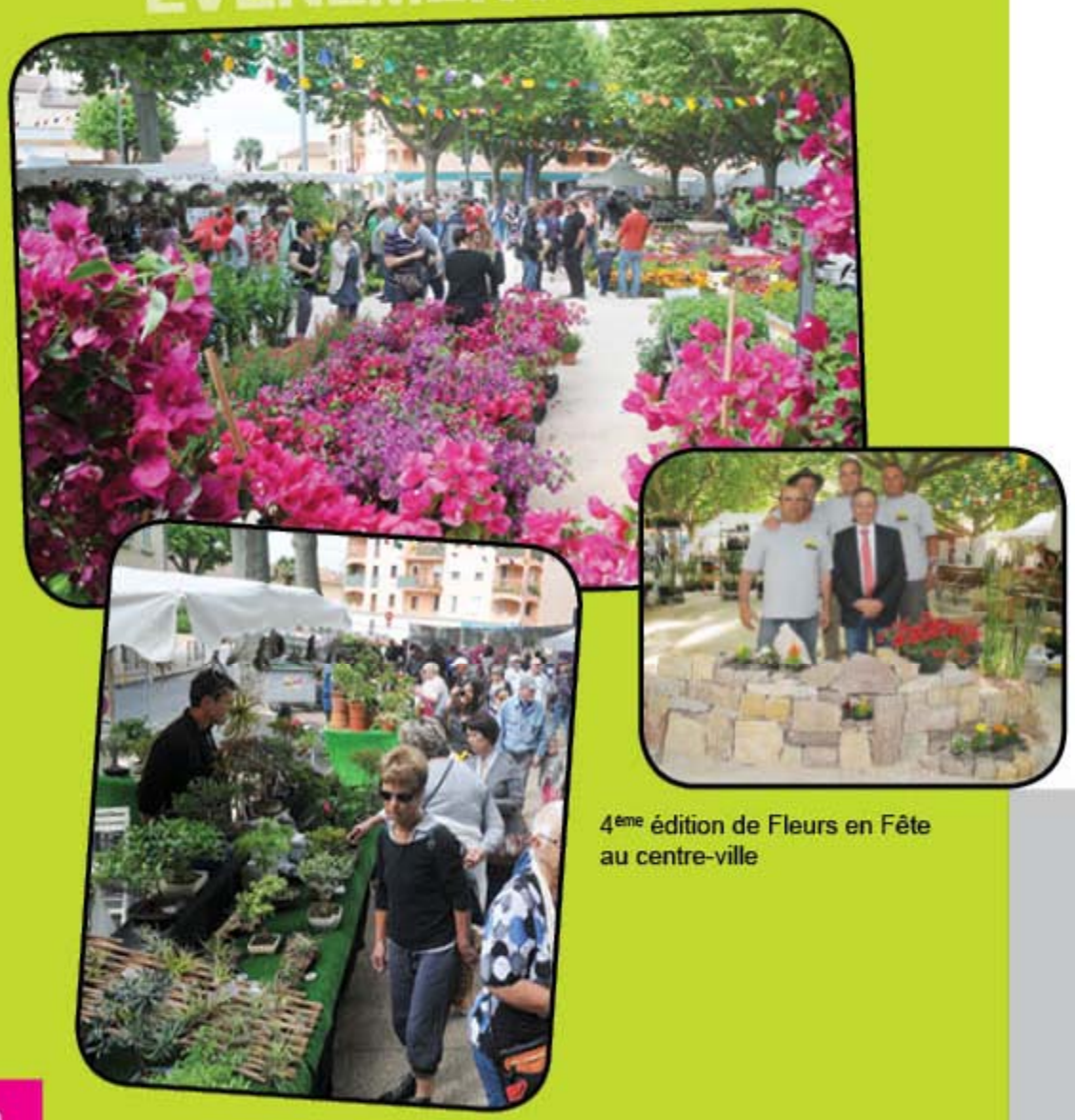

4ème édition de Fleurs en Fête
au centre-ville

SOUVENIR 8 MAI 45

A La Moutonne

A La Crau

MUSIQUE

La Crau en Choeurs

SPORT

Championnat du Var de Pétanque 3x3 choisis au boulodrome de La Moutonne. Les champions du Var 2014 : les craurois Jean et Dominique PERINGALE et David CHASSIGNEAUX

SENIORS

Le déjeuner du CCAS de la fête des mères

ECOLES

Spectacle de l'école Jean Giono

ETAT CIVIL

Naissances

Ainhoa CASTETS
Lilas PRONEUR
Evan ALLIGNÉ
Nora HUSSEIN
Ethan GRECAS
Eden HAMIDA
Maëlya DUCHE
Stella VENELLI
Kenza BOUZIANE
Maëlyne PELRIN VIENNOT
Valentin KOLASINSKI
Emma OBERTO
Léa BROTHIER
Samuel PIAT
Clémence DIAMANT
Raphaël ARTERO

Mariages

Mickaël GIRARD et Amélie ANSELMETTI
Daniel MIRALLES et Yvonne STOLL
Stéphane BLANC et Fanny MERIT
Cyril COQUILLAT et Caroline OLIVIER
Franck NANI et Virginie MAZZANTI
Lionel REGARD ET Aurélie SWIDURSKI

Noces d'Or

Aline et Jean-Pierre GUEGAN
Marie-Claire et Daniel GOUVENOU
Marie-Christiane et Jean-Bernard PERINET

Décès

André DUVEAU
Christine DONY
Bernard PARZY
Marie LIEUTAUD veuve FROSINI
Eugène HARDOU
Joseph DRAPERI
Pierre ISOARDI
Lucie GROSSI veuve AUDIBERT

EN BREF

LES PERMANENCES

Différentes permanences sont prévues au mois de Juin :

✓ **Patricia ARNOULD**,
suppléante de Marc GIRAUD,
Conseiller Général du Canton de La Crau,
tiendra une permanence :
Mardi 10 juin 2014, de 10h à 12h, à la Mairie Annexe de La Moutonne.
Pour prendre rendez-vous, contacter :
le 04.94.01.56.72 (Mairie de La Crau)
ou le 04.94.01.20.00 (bureau de Carqueiranne)

✓ **Permanence du Pact du Var**,
en Mairie, **mercredi 25 juin 2014**,
de 13h30 à 16h30 (amélioration de l'habitat, opération « façades »)

✓ **Présence de l'agence mobile du Réseau Mistral**
sur le marché de La Crau,
mercredi 25 juin 2014, de 8h30 à 11h45
(achat et renouvellement des titres de transport, infos utiles…)

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR LES SENIORS

La Société ELIOR est en charge de cette prestation depuis le 1er janvier 2014. Dans le cadre de ce nouveau marché, l'accent a été particulièrement mis sur la qualité des repas. Le coût public de la journée (repas du midi et collation pour le soir) est de 8,50 €, la différence entre le coût réel et le coût public étant prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale de La Crau. La mise en place du portage de même que son arrêt se font très rapidement et il est possible d'obtenir un planning « à la carte ». Enfin, différents régimes sont proposés.
Renseignements et inscriptions :
Service Social – 04.94.01.56.80

ENQUÊTE INSEE

L'INSEE réalise actuellement les enquêtes suivantes sur le territoire de la commune :
✓ Ressources et conditions de vie des ménages, jusqu'au 28 juin 2014
✓ Emploi en continu, jusqu'au 21 juillet 2014.

Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec les ménages concernés. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Les bons numéros

Mairie	04.94.01.56.80
Allo Mairie !	0 800 00 30 24
Télécopie	04.94.01.56.83
E-mail	mairie@villedelacrau.fr
Police Municipale	04.94.01.56.81
	06.79.71.40.49
Gendarmerie	04.94.12.15.70
Pompiers	18
SAMU	15
Pharmacies de garde	3237
Dentistes de garde	0 892 566 766
SOS Médecins	04.94.14.33.33

Voici la suite des souvenirs de Renée PARCA, qui nous parle de sa carrière d'institutrice à l'école maternelle Jean Moulin.

J'aime beaucoup la musique et j'ai tenté d'initier les enfants à cet art en laissant un fond de musique classique dans ma classe. J'essayais aussi de les familiariser avec la peinture et je crois qu'ils y étaient sensibles, puisque l'un deux m'avait déclaré : « Moi, j'aime bien Renoir ! ». J'ai des souvenirs touchants, comme cet enfant très timide qui me donnait toujours la main dans la cour de récréation, ou dans les rangs. Un jour, il m'a annoncé : « Je voudrais bien me marier avec toi, mais tu as au moins quatorze ans ! ». Je crois que sa famille doit encore s'en souvenir.

Le comportement des élèves a beaucoup changé. Par exemple, à la cantine, les repas se déroulaient dans un silence relatif, ils étaient plus calmes, plus disciplinés. Pendant les cours aussi. Peut-être parce que les mères se sont mises à travailler, devenant moins présentes, peut-être aussi à cause de la télévision qui a rapidement équipé les foyers. En tout cas, à l'époque, c'était plus facile pour nous, les enseignants actuels me le disent, aujourd'hui, les enfants sont plus nerveux.

La cour de récréation n'était pas équipée de jeux comme on en voit aujourd'hui, la mairie n'étant sans doute pas assez riche. Pour remplacer, nous avions des vieux pneus de voitures que les enfants s'amusaient à faire rouler. Ils avaient beaucoup de succès, mais ils étaient très salissants et, devant les reproches des parents, nous avons dû les supprimer. Avec l'arrivée de la nouvelle directrice, l'école s'est modernisée. Des arbres ont été plantés, des faux poivriers, des saules pleureurs. De petits bancs, une volière pour des tourterelles, des jeux de cour, mini manège, cage à écureuil, ont été installés.

Il nous arrivait, aux beaux jours, de sortir un peu avec la classe et d'aller promener aux Arquets. A l'époque, il suffisait de marcher quelques mètres sur le chemin, pour être à la campagne. Pour les fêtes de fin d'année, Madame LONJON tenait à organiser de superbes fêtes, auxquelles assistaient les parents. Nous achetions les éléments de décors, alors qu'aujourd'hui, les enfants sont impliqués dans la fabrication, et j'ai été stupéfaite de constater à quel point ils font de belles choses.

J'aimerais ajouter que l'enseignement a été toute ma vie, et que j'ai pris un immense plaisir à travailler avec des enfants durant ces années passées à La Crau. Quand on les aime beaucoup, ce qui est mon cas, on se rend compte qu'ils ont toujours quelque chose à offrir, ne serait-ce qu'un sourire. Je les ai aimés, eux aussi m'ont aimée, je crois, et, encore aujourd'hui, me le rendent bien.»

Défilé du Carnaval dans l'avenue du Général de Gaulle
au début des années 60

AU MENU DE LA CANTINE

Attention ! Ces menus sont susceptibles de modifications en fonction des disponibilités des produits

Sem. du 2 au 6 juin

Lundi
- Tomates du terroir au basilic
- Daube de boeuf
- Gnocchis
- Yaourt nature sucré
- Fruit de saison bio

Mardi
- Taboulé
- Omelette au fromage
- Courgettes à la Provençale
- Saint-Paulin
- Compote pommes-pêches allégée

Jeudi
- Salade verte de saison du terroir
- Nuggets de poulet
- Petits pois à l'étuvée
- Tomme blanche
- Biscuit roulé à la myrtille *(pâtisserie)*

Vendredi

MENU FRAICH'ATTITUDE
- Pastèque
- Saumon frais
- Penne au coulis de courgettes
- Fromage blanc aux billes et fruits croquants

Sem. du 9 au 13 juin

Lundi FERIÉ

Mardi
- Crêpe au fromage
- Filet de colin meunière et citron
- Ratatouille
- Yaourt aromatisé
- Fruit de saison

Mercredi TRAVAILLÉ
- Tomates vinaigrette au basilic
- Mijoté de porc au curry
- Tortis
- Tomme des Pyrénées
- Fruit de saison bio

Jeudi
- Salade verte de saison du terroir
- Escalope de cordon bleu de volaille
- «Les incroyables courgettes»
- Fromage blanc
- Gaufre au sucre

Vendredi
- Melon de saison du terroir
- Quenelles de brochet sauce nantua
- Riz créole bio
- Mimolette
- «Les flash smoothie»

Sem. du 16 au 20 juin

Lundi
- Courgettes de saison «rapix»
- Couscous
- Petit Cotentin
- Mousse au chocolat au lait

Mardi
- Salade de blé
- Filet de hoki au basilic
- Ratatouille fraîche
- Edam bio
- Fruit de saison

Jeudi
- Pastèque
- Paleron de boeuf sauce tomate
- Purée d'épinards
- Camembert
- La tarte «arc-en-ciel» *(pâtisserie)*

Vendredi
- Pâté de volaille et cornichon
- Poisson frais sauce tartare
- Haricots verts persillés bio
- Yaourt nature sucré
- Fruit de saison

Sem. du 23 au 27 juin

Lundi
- Cake aux légumes
- Daube
- Carottes persillées bio
- Saint Paulin
- Fruit de saison

Mardi
- Melon de saison
- Blanquette de dinde
- Pâtes au beurre bio
- Brie
- Flan à la vanille

Jeudi
- Salade verte en chiffonnade
- Parmentier de boeuf
- Croc'Lait
- Compote de poires allégée

Vendredi
- Melon charentais
- Marmite de la mer au poisson frais
- Riz
- Fromage
- Glace Mister Freeze

Sem. du 30 juin au 4 juillet

Lundi
- Taboulé
- Jambon blanc
- Haricots beurre
- Tomme blanche bio
- Fruit de saison

Mardi
- Tartine de rillettes de sardines au céleri
- Rôti de boeuf
- Haricots verts et tomates à la provençale
- Emmental
- Fruit bio

Jeudi MENU AMÉRICAIN
- Salade verte du terroir
- Hamburger
- Pommes wedges et ketchup
- Milkshake
- Soda

Vendredi
- Salade de tomates du terroir
- Gratin de poisson
- Purée fraîche
- Fromage blanc
- Gâteau au yaourt

Retrouvez chaque mois le mensuel en ligne sur www.villedelacrau.fr

INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne
Juin 2014
Dépôt légal : janvier 1993
Directeur de publication : M. Christian SIMON
Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau
Création graphique : Mairie de La Crau
Impression : Imprimerie Marim - 04 98 00 13 00
Distributeur : ADREXO - 04 94 30 22 10
Imprimé à 8000 exemplaires